

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 février 2022

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la Convocation : 27/01/2022

Date d'affichage : 28/01/2022

L'an deux mil vingt- deux et le 01 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- - Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS.

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Nathalie MARECHAL (excusée pouvoir donné à Laure Duchamp)

Aurélie SYLVESTRE a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2022- 11 : Demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de son dispositif régional « créer ou développer une maison ou un centre de santé »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Allan, dans ses objectifs de mandat, souhaite maintenir l'offre médicale avec les deux médecins généralistes déjà installés et favoriser l'accueil d'autres praticiens en lien avec ceux existants et améliorer ainsi l'offre de soins sur le territoire communal au sein d'un projet partagé.

A cet effet, le projet d'aménagement initié par RAMPA REALISATIONS pourrait permettre de répondre à cet objectif en réservant un espace destiné à l'accueil de professionnels de santé. Il s'agirait alors pour la Commune d'acquérir les locaux aménagés en 4 cabinets et salles d'attente et de les proposer en location. Ce dispositif permettrait à la Commune de s'assurer de la destination des locaux en faveur de professionnels de santé, la demande étant toujours régulière et croissante.

Le coût global de cette opération « clé en main » est estimé à 520 917 € HT (625 100, 45€ TTC) décomposé comme suit :

Ainsi, le plan de financement prévisionnel envisagé pour la réalisation de la structure est détaillé ci-après :

Ressource	Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Etat (DETR ou DSIL)	Demande en cours	130 229,25
Conseil Départemental	Demande en cours	130 229,25
Région Auvergne- Rhône- Alpes	Demande en cours	156 275, 10
Sous-total des aides publiques		416 733, 60
Part du demandeur	Fonds propres ou emprunt	104 183, 40

L'acquisition pourrait avoir lieu au cours du dernier trimestre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à L'UNANIMITE

- **d'adopter** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- **de solliciter** auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de son dispositif régional « créer ou développer une maison ou un centre de santé » pour la réalisation du projet susmentionné inscrit par ailleurs dans le CRTE piloté par la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire

